



La formation au permis BE

La formation théorique au permis BE

La formation théorique au permis BE est identique à celle du permis B. Vous en êtes dispensé si vous êtes titulaire du code depuis moins de 5 ans.

La formation pratique au permis BE

Concernant le permis BE, votre nombre d'heures sera donc déterminé par votre centre de formation soit **10h** (forfait établie par l'auto-école).

Il est possible à la demande du candidat d'effectuer des heures supplémentaires au prix unitaire fixé par l'auto-école.

Cette formation a pour but de vous préparer à l'épreuve pratique du permis BE, qui comporte deux parties :

- **Une partie hors circulation**

Vous y trouverez, une 1^{ère} étape qui comporte les **vérifications à effectuer, les aptitudes à démontrer ainsi que la méthode d'évaluation.**

La deuxième partie de l'ouvrage rassemble les 12 fiches en vue de préparer l'**interrogation orale.**

- **Une partie en circulation**

Evaluation sur une durée établie, de la conduite en agglomération et hors agglomération.

L'examen du permis remorque BE

L'épreuve hors circulation

L'épreuve hors circulation ou « plateau » dure 20 minutes et comporte :

- Des vérifications courantes de sécurité
- Un attelage
- Une interrogation orale avec tirage au sort parmi 12 thèmes
- Un exercice de maniabilité avec une manœuvre en marche arrière entre des piquets
- Un dételage

Pendant toute la durée du test de connaissances, l'inspecteur surveille vos gestes et postures. Vous devez porter des gants et le gilet haute visibilité et ne pas avoir de comportements qui pourraient occasionner chutes ou blessures.

Pour réussir cette épreuve, vous devez obtenir un score minimum de 19 points sur 23, sans note éliminatoire et à condition d'avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.

Une fois obtenue, l'épreuve hors circulation est valable 3 ans (sous réserve de la validité du code).

L'épreuve en circulation

Plus aisé de réussir une épreuve lorsqu'on en connaît **les critères d'évaluation** ! La grille ci-dessous est celle utilisée par l'examineur pendant l'épreuve en circulation. Vous devrez obtenir au minimum 17 points sur 27 et ne pas commettre de faute éliminatoire pour être admis.

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Les savoir-faire traditionnels en circulation sont notés de 0 à 3 points.

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

E : Erreur éliminatoire
Le candidat peut être éliminé dans 2 cas :
- La sécurité n'est pas assurée.
- Il commet une infraction :
• circulation à gauche sur chaussée à double sens,
• franchissement d'une ligne continue,
• circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,
• non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt,
• circulation en sens interdit.

Minimum 17 points

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation				Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3		
Connaître et maîtriser son véhicule							
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord							
Connaître et utiliser les commandes							
Appréhender la route							
Prendre l'information							
Adapter son allure aux circonstances							
Appliquer la réglementation							
Partager la route avec les autres usagers							
Communiquer avec les autres usagers					0	0	0
Partager la chaussée					0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité					1	1	1
Sous-totaux							
Conduite économique et respectueuse de l'environnement							
Courtoisie au volant					+1		
Total général							

L'épreuve en circulation peut être passée à la suite de l'épreuve plateau. Elle dure **environ 40 minutes** et a lieu sur des itinéraires variés empruntant des parcours urbains (1/3 du parcours), routiers, et si possible autoroutiers ou assimilés (2/3 du parcours).

Vous devrez notamment :

- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt.
- Emprunter des routes droites, négocier des virages.
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération.
- Dépasser et croiser des véhicules.
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

Une phase de conduite en autonomie d'environ 10 minutes permettra également de vous évaluer sur votre capacité à gérer votre itinéraire.



L'expert évaluera particulièrement les compétences suivantes :

- Connaissance et maîtrise du véhicule :
 - Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
 - Connaître et utiliser les commandes

Les résultats

L'inspecteur ne communique pas directement le résultat. Vous pourrez le télécharger via le formulaire disponible sur le site de la [Sécurité Routière](#) 48 heures après le passage de l'examen (week-end et jours fériés non inclus).

- Si vous réussissez : Bravo !

Le document CEPC comportant la mention FAVORABLE est valable 4 mois et constitue votre titre de conduite en attendant la délivrance du permis de conduire définitif. En cas de contrôle des forces de l'ordre, ce certificat peut être présenté, accompagné d'une pièce d'identité, en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.

Pour suivre la fabrication de votre permis, rendez-vous sur [le site de l'ANTS](#).

Attention : le titre provisoire ne permet pas de conduire à l'étranger.

Le permis de conduire de la catégorie BE est valide pendant 15 ans. Cette validité est indiquée sur le permis définitif.

- Si vous échouez :

La mention « INSUFFISANT » est indiquée en bas de votre bilan de compétences. Les raisons de votre échec et des pistes d'amélioration sont indiquées dans le document. Utilisez ces éléments pour vos prochaines leçons, demandez conseil à votre formateur et tirez-en tout le bénéfice !

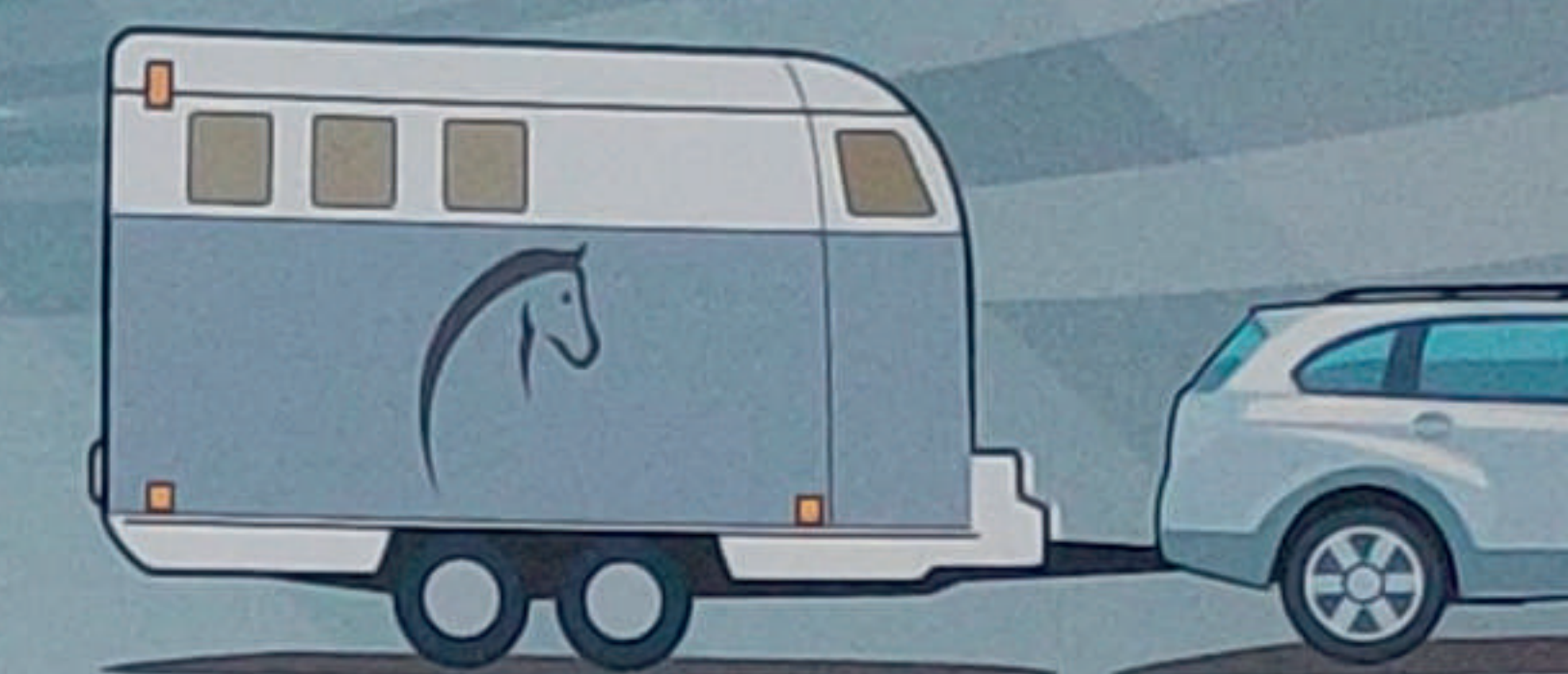
Vous pourrez vous représenter à l'épreuve dans un délai minimum de 7 jours.

Attention : La réussite au code vous permet de passer 5 fois les épreuves pratiques, dans un délai maximum de 3 ans. Une épreuve pratique est comptabilisée à chaque échec à l'épreuve hors circulation et à l'épreuve en circulation.

PERMIS BE

Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne

PROGRAMME DE FORMATION **REMC**



Compétence **C1**

Maîtriser

le maniement de l'ensemble et effectuer les vérifications courantes de sécurité dans un trafic faible ou nul.

- a. Connaître et vérifier les principaux organes et équipements de l'ensemble, les principales commandes et le tableau de bord.
- b. S'installer au poste de conduite et connaître les documents spécifiques au conducteur du véhicule, au véhicule tracteur et à la remorque.
- c. Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.
- d. Diriger l'ensemble en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe et savoir réaliser un arrêt de précision.
- e. Regarder autour de soi et avertir.
- f. Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures).
- g. Savoir réaliser un attelage et un dételage.

Compétence **C2**

Appréhender

la route en fonction du gabarit de l'ensemble et circuler dans des conditions normales.

- a. Rechercher la signalisation spécifique, les indices utiles et en tenir compte.
- b. Connaître et respecter les règles de circulation (notamment celles spécifiques aux ensembles).
- c. Positionner l'ensemble sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- d. Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations.
- e. Tourner à droite et à gauche.
- f. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- g. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

Compétence **C3**

Circuler

dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- b. Croiser, dépasser, être dépassé.
- c. Négocier les virages de façon sécurisante.
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- e. Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation.
- f. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- g. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- h. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- i. Conduire en déclivité.
- j. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- k. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

Compétence **C4**

Pratiquer

une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- b. Connaître les principaux facteurs généraux de risque au volant, les facteurs plus spécifiques à la conduite des ensembles et les recommandations à appliquer.
- c. Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie.
- d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- e. Connaître les aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- g. Pratiquer l'écoconduite.

Établissement **PASSION CONDUITE**
N° d'agrément
E 19 002 00063

CODES ROUSSEAU
Le meilleur de la pédagogie